

COMMUNE DE MOHON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE
DU 20 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 13 octobre 2017 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 13 octobre 2017 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			X
LE QUEUX Pascal	CM	X			
VANDEKERKOVE Marie- Véronique	CM	X			
LALYCAN Claudine	CM	X			
GUILLEMAUD Marc	CM	X			
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM		Pouvoir à Mr GUILLEMAUD Marc		
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			
TOTAL	14	13	01		

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	01	14

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur BOUTE Jean-Louis pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

Il est précisé que Mme LALYCAN Claudine donne pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal en l'attente de son arrivée à la séance à 21 heures 05 (à partir de la délibération N° 6) et que Mme LE RAT Martine donne pouvoir à Mr CARO Jean-François en l'attente de son arrivée à la séance à 21 heures 25 (à partir de la délibération N° 10)

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 30 JUIN ET 8 AOUT 2017

Mme Le Maire demande si des remarques sont à formuler sur les procès-verbaux des séances des 30 juin 2017 et 8 août 2017.

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont validés à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 1- 20.10.2017 – ECOLE PUBLIQUE JULES VERNE – PLOERMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – CLASSE ULIS – JANVIER A JUIN 2017

- Présentation de la demande de la Commune de PLOERMEL

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de la Commune de PLOERMEL pour la prise en charge financière des frais de scolarité pour la période de janvier à juin 2017 pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'Ecole Publique Jules Verne. Coût de 299 euros 19.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

DELIBERATION N° 2- 20.10.2017 – ECOLE SAINT LOUIS – PLOERMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE CANTINE – CLASSE ULIS – année scolaire 2017-2018

- Présentation de la demande de la Commune de PLOERMEL

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de la Commune de PLOERMEL pour la prise en charge financière des frais de cantine pour l'année scolaire 2017-2018 pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'Ecole Saint Louis. Coût du repas 4 euros 80.

Elle propose une prise en charge financière de 3 euros 10 par repas correspondant au tarif pratiqué à la Cantine de MOHON.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition.

DELIBERATION° 3- 20.10.2017 – ESPACIL HABITAT – PRESENTATION DE LA DEMANDE POUR LA CESSION DES PAVILLONS DE LA RESIDENCE LA CHATAIGNERAIE – RUE DU TRONC

- Présentation de la demande d'Espacil Habitat

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande d'Espacil Habitat pour le projet de mise en vente des 7 logements sociaux situés rue du Tronc et rue du Stade.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite autoriser la vente pour un certain nombre de logements ou bien la totalité.

Le Conseil Municipal, après délibération (11 voix pour l'ensemble des logements, 2 voix contre l'ensemble des logements et 1 abstention) émet un avis favorable pour le projet de mise en vente de l'ensemble des pavillons.

DELIBERATION N° 4- 20.10.2017 – GARDERIE MUNICIPALE – DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEURS

- Présentation de la demande du Trésorier Municipal

- Délibération à prendre

Mme le Maire présente la demande du Trésorier Municipal pour admettre en non valeurs la somme de 9 euros au titre des années 2015 et 2016 pour des frais de garderie municipale (titres 91/1 de 2015 et 13/1 et 38/1 de 2016)

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

DELIBERATION N° 5- 20.10.2017 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UNE ELUE – ACHAT D'ASSIETTES POUR LA CANTINE MUNICIPALE

- Présentation de la demande de remboursement de frais d'une Elue pour l'achat d'assiettes pour la cantine municipale

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de remboursement de frais d'une Elue pour l'achat d'assiettes pour la cantine municipale. Coût 199 euros TTC auprès de IKEA à Rennes.

En l'absence de Mme DENIS Josiane (Elue qui formule la demande), Monsieur Alain BLANDEL prend la présidence de la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à 13 voix pour.

DELIBERATION N° 6- 20.10.2017 – JVS MAIRISTEM – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DU CADASTRE – 2018 ET 2019

- Présentation de la proposition de renouvellement du contrat de maintenance du logiciel cadastre pour les années 2018 et 2019

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat de maintenance du logiciel cadastre pour les années 2018 et 2019. Coût annuel de 534 euros 01 HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

DELIBERATION N° 7- 20.10.2017 – PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES DE DEUX AGENTS

- Fixation des taux de promotions pour les avancements de grade

- Proposition de suppression des postes suivants :

*** Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017**

*** Adjointe Administrative Territoriale à temps non complet (17,5/35^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2017**

- Proposition de création des postes suivants :

*** Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017**

*** Adjointe Administrative Territoriale Principale de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2017**

- Mise à jour du tableau des effectifs

- Délibérations à prendre

Madame le Maire Le Maire précise qu'en application de l'article 49-2^{ème} alinéa de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la Commune ainsi qu'il suit :

Cadres d'Emplois et Grades d'Avancement	Nombre de Fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de Fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	100 %	1
Adjointe Administrative Territoriale Principale de 2 ^{ème} classe	1	100 %	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

Madame le Maire propose de supprimer à compter du 1^{er} novembre 2017 les postes suivants après avis favorable du comité technique paritaire du CDG 56 :

- * Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- * Adjointe Administrative Territoriale à temps non complet (17,5/35^{ème})

Postes occupés précédemment par les agents concernés par les avancements de grade.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de supprimer ces postes à compter du 1^{er} novembre 2017.

Madame Le Maire propose de créer les postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'Adjointe Administrative Territoriale Principale de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité, un avis favorable pour la création de ces postes à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le tableau des effectifs se présente désormais comme suit à partir du 1^{er} novembre 2017 :

SERVICE ADMINISTRATIF	SERVICE TECHNIQUE	SERVICE ANIMATION
1 Attachée Territoriale à temps complet	1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 Adjointe Territoriale d'animation à temps non complet (9 ,50 h/35 ^{ème})
1 Adjointe Administrative Territoriale Principale de 2 ^{ème} classe à temps non complet (17 heures 50/35 ^{ème})	2 Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet	
	1 Adjointe Technique Territoriale à temps non complet (9 heures/35 ^{ème})	

DELIBERATION N° 8- 20.10.2017 – SUITE A DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE (MME GALLOUX Isabelle) - Proposition d'élection d'un membre au sein du CCAS de MOHON -Proposition de nomination d'un nouveau Délégué Collège Elus au sein du CNAS, Proposition de nomination d'un nouveau Délégué Elu Relais au sein de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de PLOERMEL

- Présentation de la démission d'une Conseillère Municipale au 27 septembre 2017 (Mme GALLOUX Isabelle)

- Proposition d'élection d'un membre au sein du CCAS de MOHON (scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel à bulletin secret)

- Proposition de nomination d'un nouveau Délégué pour le Collège des Elus au sein du CNAS

- Proposition de nomination d'un nouveau Délégué Elu Relais au sein de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de PLOERMEL

- Délibérations à prendre

Madame le Maire présente au Conseil Municipal de la lettre de démission du 25 septembre 2017 de Mme GALLOUX Isabelle, Conseillère Municipale avec effet au 27 septembre 2017.

Elle fait savoir qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein du CCAS de MOHON. Elle énonce le nom des Conseillers Municipaux qui peuvent se présenter et demande s'il y a des candidats pour être élu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel à bulletin secret.

Monsieur LE QUEUX Pascal est candidat sur la liste 1.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret qui a donné le résultat suivant :

- Liste 1 = Mr LE QUEUX Pascal : 13 voix
- Mr HOUEIX Ludovic : 1 voix

Monsieur LE QUEUX Pascal est élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS de MOHON.

Elle ajoute qu'il faut procéder également à la nomination d'un nouveau Délégué pour le Collège des Elus au sein du CNAS et demande s'il y a des candidats.

N'ayant aucun candidat, Mme le Maire propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité pour nommer Mme DENIS Josiane.

Elle termine en informant l'assemblée qu'il convient de procéder à la nomination d'un nouveau Délégué Elu Relais au sein de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de PLOERMEL et demande s'il y a des candidats.

Madame LALYCAN Claudine est candidate.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité pour nommer Mme LALYCAN Claudine.

DELIBERATION N° 9- 20.10.2017 – S.I.A.E.P DE BROCELIANDE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2016

- Présentation du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service d'eau potable au titre de l'exercice 2016

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente le rapport annuel du Président du SIAEP de Brocéliande sur le prix et la qualité du service d'eau potable au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

DELIBERATION N° 10 – 20.10.2017 – TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL ET NAVETTE RPI MOHON – ST MALO DES 3 FONTAINES

- Présentation du bilan de l'année scolaire 2016/2017

- Fixation du montant des frais de gestion aux Communes extérieures pour 2017/2018

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente le bilan de l'année scolaire 2016/2017 pour le transport scolaire communal et la navette du RPI MOHON – ST MALO DES 3 FONTAINES. Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif à appliquer pour les frais de gestion du service aux Communes extérieures.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de fixer le tarif à 65 euros par élève pour les frais de gestion de l'année scolaire 2017/2018.

INFORMATIONS DIVERSES

- Décisions du Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal

Décision N° 34/2017 : Passation d'un marché de prestations de services le 4 août 2017 avec le bureau d'études SPE de Guéhenno pour une mission SPS dans le cadre de la démolition de la salle du mille clubs et de la reconstruction du centre culturel du mille clubs pour un montant de 1 540 euros HT.

Décision N° 35/2017 : Passation d'un marché de prestations de services le 4 août 2017 avec SOCOTEC de Vannes pour une mission de contrôle technique (Missions L, SEI, HAND) dans le cadre de la démolition de la salle du mille clubs et de la reconstruction du centre culturel du mille clubs pour un montant de 1 920 euros HT.

Décision N° 36/2017 : Passation d'un marché de prestations de services le 4 août 2017 pour une durée de 4 ans avec SOCOTEC de Vannes pour une mission de vérification annuelle des installations des ERP communaux au prix annuel de 748 euros HT ainsi que la vérification périodique du compresseur au prix de 68 euros HT par prestation.

Décision N° 37/2017 : Passation d'un marché de prestations de services le 10 août 2017 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} août 2017 avec JVS MAIRISTEM de Saint Martin sur le Pré pour l'utilisation du dispositif de transmission SRCI (tiers de télétransmission) pour l'échange de documents par voie électronique sécurisée. Coût annuel s'élève à 266 euros 56 HT pour le parapheur électronique et à 101 euros 29 HT pour la plateforme mégalis soit au total 367 euros 85 HT.

Décision N° 38/2017 : Passation d'un marché de prestations de services le 23 août 2017 avec SOCOTEC de Vannes pour une mission complémentaire (HAND CO) dans le cadre de la démolition de la salle du mille clubs et la reconstruction du centre culturel du mille clubs pour un montant de 270 euros HT.

Décision N° 39/2017 : Décision le 23 août 2017 de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété AB 269 situé 9 rue du Porhoët à MOHON d'une superficie de 450 m².

Décision N° 40/2017 : Passation d'un marché de prestations de services le 6 septembre 2017 avec APAVE de Vannes pour l'établissement d'un diagnostic amiante avant les travaux de démolition de la salle du mille clubs. La prestation s'élève à 450 euros HT. Coût supplémentaire de 70 euros HT par analyse (10 analyses réalisées)

Décision N° 41/2017 : Passation d'un marché de prestations de services le 11 septembre 2017 avec ECR ENVIRONNEMENT de Larmor Plage pour une étude de sol dans le cadre de la reconstruction de la salle associative : centre culturel du mille clubs pour un montant de 1 670 euros HT.

Décision N° 42/2017 : Passation d'un marché de fournitures avec la société HANDINORME de Bondues le 13 septembre 2017 pour l'achat de matériel pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes handicapées en vue de mettre en conformité les ERP communaux pour un montant de 840 euros 70 HT.

Décision N° 43/2017 : Conclusion à compter du 21 septembre 2017 d'une convention jusqu'au 31 décembre 2017 avec Mme GASCOIN Sarah, Présidente de l'Association BLEU VERT ROSE dont le siège social se situe à Bresleau à PLOERMEL pour la mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du complexe polyvalent pour assurer les activités de l'association (YOGA).

Décision N° 44/2017 : Conclusion à compter du 8 septembre 2017 d'une convention d'une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction avec Monsieur BERNADO Olivier, Président de l'Association « POKER CLUB DE MOHON » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé à l'étage du complexe polyvalent pour assurer les activités de l'association.

Décision N° 45/2017 : Passation avec effet au 7 septembre 2017, d'un marché de fournitures avec la société YESSS de Pontivy pour l'achat de guirlandes de Noël pour un montant de 3 520 euros 92 HT.

Décision N° 46/2017 : Décision le 2 octobre 2017 de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété AB 23 situé 3 rue de la pierre bise à MOHON d'une superficie de 404 m².

Décision N° 47/2017 : Décision le 19 octobre 2017 de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété AB 603 situé 8 bis rue de la mairie à MOHON d'une superficie de 9 m².

Décision N° 48/2017 : Décision le 19 octobre 2017 de ne pas préempter les biens soumis au droit de préemption urbain – propriétés AB 604 et 597 situés 8 bis rue de la mairie à MOHON d'une superficie respectives de 21 m² et 24 m².

QUESTION DIVERSE

- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants : le vendredi 24 novembre 2017 à 19 heures à la mairie.

La séance est levée à 22 heures 45.

Récapitulatif des délibérations

1. Ecole Jules Verne à PLOERMEL - Frais de scolarité janvier à juin 2017 – classe ULIS
2. Ecole Saint Louis à PLOERMEL – frais de cantine année scolaire 2017/2018 – classe ULIS
3. Espacil Habitat – demande de cession des pavillons de la résidence la chataigneraie – rue du tronc
4. Garderie Municipale – demande d’admission en non valeurs
5. Demande de remboursement d’une Elue- achat d’assiettes pour la cantine municipale
6. JVS Mairistem- proposition de renouvellement du contrat de maintenance du logiciel cadastre 2018 et 2019
7. Personnel Communal – avancements de grades de deux agents
8. Suite à démission de Mme GALLOUX Isabelle, Conseillère Municipale, élection d’un membre au sein du CCAS de MOHON, nomination d’un nouveau délégué Elu au sein du CNAS, Nomination d’un nouveau délégué Elu relais au sein de la Mission Locale pour l’emploi des jeunes du Pays de PLOERMEL
9. SIAEP de Brocéliande – rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable pour l’exercice 2016
10. Transport scolaire communal et RPI MOHON-ST MALO DES 3 FONTAINES

Récapitulatif des informations diverses et des questions diverses

1. Décisions du Maire N° 34 à 48 en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal
2. Divers

Affiché le 15 novembre 2017

Le Maire,

Josiane DENIS

NOTA BENE : L'intégralité du procès-verbal de séance figurant sur le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable sur simple demande en mairie.